

ment opposé qu'aux citoyens catholiques; c'est vraiment un *parti anti-catholique*, et il est principalement opposé aux Irlandais, parce que la majorité des émigrans qui viennent dans ce pays sont probablement d'Irlande, et que le plus grand nombre sont catholiques. Voilà la première et la plus grande cause de l'opposition qu'ils éprouvent.

« Mais cette ancienne haine contre le catholicisme est encore plus invétérée. La majorité du peuple américain descend de ceux qui étaient accoutumés de prier Dieu de les délivrer de la chair, du monde, du diable et du Pape; et quoiqu'ils aient même rejeté le peu de foi qu'avaient leurs ancêtres, ils ont conservé toute leur haine contre le catholicisme. S'ils ne croient rien, ils croient au moins que le Pape est l'Ante-Christ, que l'Eglise catholique est la grande prostituée de Babylone. Quand il s'agit de l'Eglise catholique tous les infidèles, et tous ceux qui ne sont rien, sont sûrs de sympathiser avec leurs frères protestants. Pilate et Hérode furent bons amis, quand il s'agit de crucifier le Rédempteur des hommes. Cela est peut-être comme ça doit être. De là la grande masse du peuple américain, fidèle à ses traditions, est radicalement opposée au catholicisme, et c'est cette opposition qui se manifeste dans le *Nativisme* américain; et c'est ce qui le rend si inexcusable et si dangereux.

« Nous pensons qu'il y en a peu qui voudront nier cet avancé. Les Natifs américains avec qui nous avons conversé l'admettent tous sans exception; et les malheureuses émeutes, les meurtres et les sacrilèges qui ont eu lieu dans Philadelphie le prouvent. Là, on n'a fait aucun mal aux étrangers protestants. Les hostilités ne furent dirigées que contre les catholiques. Ce sont des catholiques qui ont été tués dans les rues; ce furent des églises, des séminaires et des maisons catholiques qui furent assaillis et brûlés, et même les membres les plus natifs du parti *nativiste* furent des étrangers. Hogan, étranger et Irlandais, *ex-prêtre*, et déposé pour sa conduite immorale, est, si nous en sommes bien informé, un ardent *nativiste*; il a fait des lectures dans cette ville et dans le voisinage en faveur du *nativisme*, et on n'a point entendu dire qu'aucun *nativiste* se soit opposé à ce qu'un tel homme ne jouît des droits de citoyen américain. Les orangistes tout étrangers qu'ils sont, ont rendu les plus grands services dans Philadelphie, et ils se sont vantés, dit-on, qu'ils en feront autant ici (à Boston) si l'occasion se présente. Tout cela prouve que l'opposition n'est pas contre les étrangers, comme tels, mais tout simplement contre les catholiques, et particulièrement contre les catholiques Irlandais.

[On peut conclure de ce que dit M. Brownson que le parti natif américain n'est autre chose qu'une loge d'orangiste, déguisée sous un autre nom.]

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

### CANADA.

— Les protestants de Bytown ont souscrit la somme de £56 pour l'érection d'une église catholique de cette place, en addition à une souscription précédente. L'évêque Phelan leur fit des remerciements du haut de sa chaire. Nous sommes sûr que partout où cet évêque résidera, il y aura la plus parfaite harmonie parmi les chrétiens de toutes les dénominations. — *Transcript.*

### FRANCE.

— Nos lecteurs savent que Mgr. l'archevêque de Paris vient de publier un Mandement pour annoncer aux fidèles de son diocèse que le temps est venu de rendre enfin à leur foi, à leur adoration et à leur amour les reliques insignes de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui étaient demeurées cachées à tous les regards depuis les désastres de 1830. Nous croyons le moment favorable pour appeler sur la *Notice*, indiquée dans les annonces de ce jour, sur la sainte couronne d'épines et les autres instruments de la passion qui se conservent à Notre-Dame.

— Le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats* soutiennent depuis quelques jours l'un contre l'autre une vive polémique au sujet de la dépêche de M. Guizot à notre ambassadeur en Suisse. Le journal de M. Thiers accuse le Cabinet de tourner au jésuitisme, ni plus ni moins; la feuille de M. Guizot, du moins pour cette fois, est bien forcée de défendre les Jésuites.

« Les jésuites, après tout, dit ce matin le *Journal des Débats*, sont dans une condition légale; ils ont, dans les cantons où ils sont établis et dans ceux où ils sont appelés, le concours des autorités constituées; ils n'ont commis aucun acte d'intervention qui pût être considéré comme une atteinte à la souveraineté cantonale, ni aucun acte de violence qui pût compromettre la tranquillité de la Confédération. Ils ont pour eux ce que les corps-francs ont contre eux, la légalité. Mais, dit-on, leur seule présence constitue un cas fédéral, parce qu'elle provoque l'armement des corps-francs, et compromet ainsi la tranquillité générale. En vérité, voilà d'étranges arguments! Un Etat souverain, celui de Lucerne, par exemple, juge à propos d'appeler chez lui un certain nombre de jésuites; et notez que ce pourrait aussi bien être des

missionnaires méthodistes; il le fait dans toutes les formes légales et dans la limite incontestée de ses droits. Mais l'usage qu'il fait de sa souveraineté se trouve n'être pas du goût d'un autre Etat, celui de Berne ou celui d'Argovie, si l'on veut. La population de ce canton s'organise en corps-francs, fait une invasion sur le territoire de son allié et confédéré pour y appuyer une tentative d'insurrection, et se fait battre et repousser avec perte. Qui croyez-vous qui se plaigne, et jette les hauts cris, et demande justice? L'Etat attaqué, sans doute? Mon Dieu non! ce sont les battus qui devront payer l'amende; et ce sont les agresseurs, ceux qui auront violé le territoire d'un Etat confédéré et méconnu son droit de souveraineté, ce sont ceux-là qui demanderont à la loi une satisfaction et qui voudront contraindre le pouvoir fédéral à commettre lui-même l'illégalité qu'ils n'auront pu accomplir. Si les jésuites avaient soulevé les milices de Lucerne et les avaient lancés sur le canton de Berne ou sur tout autre, alors ce serait à eux que devraient s'appliquer les mesures répressives, et la Diète, en vertu du Pacte, aurait parfaitement le droit de les expulser; mais ils ne sont pas même à Lucerne, ils ne doivent y venir que dans huit mois, au nombre de sept; et les radicaux qui se sont fait battre sur la place publique ne trouvent rien de mieux que de leur appliquer une loi de suspects, et de leur faire porter la peine des troubles qu'ils ont eux-mêmes suscités. Nous le répétons, avec de pareilles doctrines, il n'y a pas de gouvernement possible. Si, toutes les fois qu'il se manifeste une résistance ouverte à la loi, c'est la loi et non la révolte qui doit être réputée coupable et par suite supprimée, c'en est fait de tout principe d'autorité.

Nous le demandons, est-il possible de mieux parler? Mais le *Journal des Débats* s'empresse d'ajouter que s'il défend les Jésuites, c'est uniquement au point de vue de la Suisse, et non pas au point de vue de la France; chez nous les Jésuites seront facilement des factieux.

### ANGLETERRE.

— Il est impossible, dit le *Times*, pour toute personne qui a l'usage de ses facultés, de ne pas observer, jour par jour, l'étrange et périlleux état des affaires dans l'Eglise établie: le calme et la tranquillité sont bannis des esprits absorbés par un esprit de dispute et de contention qui s'accroît de jour en jour, et est entretenu par de nouvelles sources de discordes, en sorte que personne ne peut prévoir jusqu'où ira et où s'arrêtera cet état de choses.

— La nouvelle que le révérend C. Bridges s'était retiré d'Oriel-College (Oxford) est confirmée. Nous sommes fâchés aussi de ne pouvoir pas contredire un autre rapport inséré dans plusieurs journaux que le révérend docteur Meyrick, membre du collège *Corpus-Christi*, avait quitté l'Université et s'était réuni à l'Eglise romaine, et nous pouvons ajouter qu'il en a agi de la sorte avec l'approbation de ses amis, qui ont respecté les sentiments consciencieux qui lui ont dicté cette fâcheuse démarche.

— On lit dans le journal anglais *Preston Guardian*: « On s'est beaucoup entretenu dans le public, la semaine dernière, à Paisley et à Glasgow, de la conversion au papisme de la fille aînée du docteur Patrick Brewster, ministre de l'Eglise établie d'Ecosse, qui a pris ce parti malgré la vive et longue opposition de son père. »

### ESPAGNE.

M. Castillo y Ayensa, chargé d'affaires d'Espagne près le Saint Siège, sera dans quelques jours de retour à Rome. Dans une lettre de cette ville, à la date du 7 février, publiée par le journal ministériel de Madrid *El Herald*, nous remarquons, à propos du voyage de ce diplomate, le passage suivant:

« Je m'empresse de vous assurer que M. Castillo est porteur des propositions indiquées par la cour de Rome qui devront servir de base au concordat. Je n'ai pas la prétention de connaître exactement ces propositions; mais j'ai des motifs de croire que la cour de Rome et le gouvernement de Madrid sont d'accord sur les deux principales questions qui forment pour ainsi dire la partie essentielle du concordat, à savoir: le droit de nommer les évêques, et la question des biens ecclésiastiques.

### SUISSE.

— On écrit de Fribourg:

« La solution des affaires de la Suisse approchait. Le sort des armes allait probablement décider la querelle, lorsque l'intervention de la diplomatie étrangère est venue faire entrer la question dans une phase nouvelle. Avant d'aborder la transformation que les protocoles vont faire subir à la lutte, constatons la position des deux camps qui étaient prêts d'en venir aux mains. Nous voyons d'un côté les bandes armées des corps-francs, c'est à dire une masse d'ouvriers étrangers, de communisme Suisses ou allemands, l'écume des populations d'Argovie, de Berne, de Bâle-Campagne, de Soleure, et la tourbe plus ou moins fanatisée de bien d'autres cantons encore, masse aveuglée ou surexcitée par l'appât du pillage, troupe indisciplinée qui serait devenue la terreur des chefs qui auraient prétendu la diriger. L'instinct des dangers de cette indisciplin et celui des mauvaises passions qui guident certains gouvernants radicaux d'Argovie, de Berne, Vaud, etc., auraient conduit quelques gouvernements à adopter les corps-francs et à les incorporer plus ou moins dans des troupes cantonales, pour marcher ensuite à l'attaque des cantons fidèles au Pacte. Tout cela aurait composé peut-être une armée de 80 à 100 mille hommes, n'ayant d'audace que pour le crime, mais sans énergie, incapable d'opposer une vigoureuse résistance, et surtout sans ensemble, sans discipline, par conséquent sans force véritable.

Voyez en regard le camp opposé. Ici se groupent des populations compactes, ne cherchant plus la guerre, mais l'acceptant avec résolution; unies par un même sentiment, celui de la religion et de la patrie, et combattant sur leur propre sol pour la défense de leurs foyers, avec toute l'énergie que